



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac STMG - Droit et économie - Session 2025

Correction du Baccalauréat Technologique

| Épreuve d'Enseignement de Spécialité

Diplôme : Baccalauréat Technologique

Matière : Droit et Économie

Session : 2025

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice : Autorisé avec mode examen actif ou sans mémoire, « type collège ».

| Correction Partie Juridique

Dans cette première partie, nous allons examiner la situation juridique de la SARL OGALAU et d'Emma CANCARD, puis nous traiterons des questions posées.

Question 1 : Qualification des parties, des faits et des dommages. (2 points)

Résumé de la question : Identifier juridiquement les parties, les faits et les dommages.

Démarche :

- **Parties :**
 - **Demandeur :** Emma CANCARD, cliente de la SARL OGALAU, impliquée dans un accident causé par son activité équestre.
 - **Défendeur :** SARL OGALAU, centre équestre responsable de la supervision des activités équestres et de la sécurité des cavaliers.
- **faits :** Emma CANCARD, en voulant resserrer la sangle de sa selle, s'éloigne du groupe et se blesse gravement après que son cheval se soit emballé, entraînant des blessures qui l'empêchent de travailler et entraînent un mal-être psychologique.
- **dommages :** Les blessures physiques graves d'Emma (incapacité de travailler pendant plusieurs mois, traumatisme psychologique).

Réponse : Emma CANCARD est la victime de l'accident, la SARL OGALAU est l'entité responsable. Les coups, blessures et traumatismes subis par Emma sont les dommages à analyser dans le cadre de la responsabilité civile.

Question 2 : Argumentation d'Emma CANCARD pour obtenir réparation. (3 points)

Résumé de la question : Développer l'argumentation juridique d'Emma pour obtenir réparation.

Démarche :

- Emma peut s'appuyer sur la responsabilité civile délictuelle définie par l'article 1241 du Code civil, qui dispose que chacun est responsable des dommages causés par sa négligence ou imprudence.
- Elle pourrait argumenter qu'elle est assurée que la SARL OGALAU a une obligation de sécurité envers ses clients (article 1242), qui impose de prévoir des mesures pour garantir la sécurité des pratiquants.
- Elle pourrait soutenir que son comportement, bien que potentiellement imprudent, ne constitue pas

une négligence suffisante pour exonérer la SARL OGALAU de sa responsabilité, car elle agissait aux côtés d'un moniteur qui était responsable de la supervision.

Réponse : Emma CANCARD pourrait argumenter que la SARL OGALAU n'a pas rempli son obligation de sécurité, menaçant ainsi sa sécurité, ce qui justifie une demande de réparation.

Question 3 : Arguments de la SARL OGALAU. (2 points)

Résumé de la question : Proposer les arguments juridiques que la SARL OGALAU pourrait utiliser pour se défendre.

Démarche :

- La SARL OGALAU peut invoquer que la pratique de l'équitation comporte des risques inhérents, et que la cliente a été informée de ces risques lors de la séance de sécurité.
- Elle peut également mentionner qu'Emma a signé un contrat stipulant qu'elle reconnaissait les risques et déchargeait la société de toute responsabilité (annexe 3).
- Enfin, la SARL pourrait faire appel à des jurisprudences antérieures, montrant que la responsabilité peut être atténuée par le comportement imprudent de la victime.

Réponse : La SARL OGALAU pourrait arguer qu'Emma, en déviant du sentier balisé, a elle-même contribué à son accident, ce qui soulève une question sur sa responsabilité personnelle.

Question 4 : Mécanisme assurantiel et son indispensable fonction. (3 points)

Résumé de la question : Expliquer le mécanisme assurantiel et son rôle dans le droit de la responsabilité.

Démarche :

- Rappel du mécanisme assurantiel : L'assurance mutualise des risques en partageant les pertes au sein d'un grand groupe d'assurés.
- Indispensabilité : Le mécanisme assurantiel est crucial pour activer la réparation des dommages sans déséquilibrer financièrement le responsable, en permettant de couvrir les indemnités dues (article 1241).
- Expliquer que, sans assurance, les victimes risqueraient de subir des préjudices non réparés, ce qui pourrait dissuader toute activité professionnelle à risque comme l'équitation.

Réponse : Le mécanisme assurantiel est essentiel car il assure une couverture financière pour la responsabilité civile, garantissant que les victimes obtiennent réparation sans que les entreprises soient mises en péril.

| Correction Partie Économique

Dans cette seconde partie, nous explorerons des questions relatives à l'économie, à la fiscalité écologique, et à l'intervention de l'État.

Question 1 : Fonction principale des agents économiques. (2 points)

Résumé de la question : Rappeler la fonction principale des ménages et des entreprises.

Démarche :

- **Agents économiques :**
 - **Ménages :** Consommer des biens et des services pour satisfaire leurs besoins. Ils génèrent également de la demande.
 - **Entreprises :** Produire des biens et des services pour répondre à la demande des ménages et réalisent des profits tout en créant de l'emploi.

Réponse : Les ménages consomment des biens et services, tandis que les entreprises les produisent, jouant ainsi un rôle complémentaire dans l'économie.

Question 2 : Instruments de l'État pour favoriser la transition écologique. (2 points)

Résumé de la question : Identifier les instruments mis en place par l'État pour favoriser la transition écologique.

Démarche :

- Subventions pour l'achat de véhicules électriques (annexe 2).
- Fiscalité écologique (ex. taxes sur les énergies polluantes, malus sur les véhicules émettant du CO2).
- Réglementations visant à interdire certains produits polluants (ex. loi anti-gaspillage, annexe 3).

Réponse : L'État met en place des subventions, une fiscalité écologique, et des réglementations pour favoriser une transition vers des pratiques plus durables.

Question 3 : Fiscalité environnementale et comportement des agents économiques. (3 points)

Résumé de la question : Expliquer comment la fiscalité environnementale modifie le comportement des agents économiques.

Démarche :

- La fiscalité environnementale, par des taxes sur les énergies fossiles et des aides pour des technologies propres, incite les acteurs économiques à réduire leur consommation d'énergie.
- Des augmentations de coûts liés à ces taxes orientent les ménages et entreprises vers des alternatives moins polluantes.
- Cependant, le rapport de la cour des comptes souligne que les taux de taxation faibles et les dérogations limitent cette incitation.

Réponse : La fiscalité environnementale incite agents économiques à modifier leur comportement en adoptant des pratiques plus durables, bien qu'elle soit parfois limitée par des taux trop faibles.

Question 4 : Intervention de l'État pour préserver l'environnement. (3 points)

Résumé de la question : Argumenter si l'intervention de l'État permet de préserver l'environnement.

Démarche :

- **Arguments en faveur :**
 - Les subventions et aides facilitent l'acquisition de technologies propres, contribuant à la réduction d'émissions de GES.
 - Réglementations évitent l'usage de produits nocifs, contribuant à la protection de l'environnement.
- **Arguments contre :**
 - Limitations dues à des intérêts sectoriels, généralement au détriment d'une réelle transition écologique (annexe 1).
 - La difficulté de taxation efficace, due à la présence d'exemptions, qui affaiblit l'action de l'État.

Réponse : L'intervention de l'État favorise la préservation de l'environnement via des initiatives concrètes, mais son efficacité est souvent entravée par des intérêts particuliers et la complexité des régulations.

| Méthodologie et Conseils

- **Gestion du temps :** Répartissez le temps équitablement entre les parties, en réservant du temps pour revoir vos réponses.
- **Types de raisonnements :** Dans la partie juridique, appuyez-vous toujours sur des bases légales (articles du Code civil) pour justifier vos réponses.

- **Précision des termes** : Utilisez un vocabulaire juridique approprié et veillez à ce que votre argumentation soit structurée et cohérente.
- **Sourcing des arguments** : Appuyez-vous sur des annexes pertinentes pour renforcer vos arguments, mais restez précis.
- **Clarté de la présentation** : Rédigez vos réponses de manière claire et concise, en sectionnant les idées principales pour faciliter la lecture et la compréhension.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.